



## **Protocole organisant les modalités d'intervention par des personnes extérieures**

**Le gestionnaire doit demander le B2- réservé aux employeurs (contrôle des antécédents judiciaires) pour tout intervenant extérieur ou parent amené à participer à la vie de la crèche.**

### **Typologie des interventions**

Il y a lieu de distinguer les interventions ponctuelles ou sur la durée, bénévoles ou non, de type artistique, culturel ou pour des soins spécifiques.

**Interventions pour des soins spécifiques** (Kinésithérapeutes, psychologues, accompagnateurs d'enfants porteurs de handicap)

- A titre individuel, après accord avec la responsable de la structure des auxiliaires médicaux peuvent intervenir dans la structure. Ces interventions suscitant un échange entre les professionnels médicaux et ceux de la petite enfance, ont pour but de permettre à l'équipe une meilleure prise en charge de l'enfant concerné.

**Interventions bénévoles** (parents, grands-parents...)

- Ces interventions s'inscrivent dans le projet pédagogique (participation des familles à la vie de la crèche).
- Elles font l'objet d'une rencontre préalable entre une professionnelle et le parent qui présente l'activité qu'il propose, ensemble les modalités de l'intervention sont précisées (date, heure, lieu dans la crèche, nombre d'enfants, matériel nécessaire...).
- Une professionnelle reste avec le parent lors de l'activité.

**Interventions d'artistes ou association** (musiciens, conteurs, plasticien, mini-ferme, cirque...)

- Ces interventions sont mises en œuvre à partir d'une demande de la structure et font l'objet d'une concertation avec les équipes. Elles s'inscrivent dans le projet éducatif.
- Rencontre préalable avec l'artiste (qualifié et ayant une expérience de la petite enfance), afin de définir les modalités de l'intervention (dates, nombre de séances, durée, contenu, besoins techniques, coût et établir éventuellement une convention).
- Une ou plusieurs professionnelles suivent les séances. L'équipe se trouve ainsi enrichie par le savoir-faire et la technique de l'intervenant.